



## Audiovisuel

# Fadila Laanan attribue 1,98 million de subsides à cinq télévisions locales

Sur proposition de Fadila Laanan, ministre de la Culture, de l'Audiovisuel et de la Jeunesse, le gouvernement de la Communauté française a approuvé ce vendredi l'arrêté octroyant leurs subventions de fonctionnement pour 2007 à cinq télévisions locales. Ceci pour un montant global de 1.986.731,27 euros, répartis comme suit :

- **Télesambre** : 470.804,17 euros
- **No Télé** : 448.940,93 euros
- **Canal C** : 363.013,14 euros
- **Télé MB** : 358.199,41 euros
- **Antenne Centre** : 345.773,62 euros

Les autres télévisions locales n'ayant pas transmis les documents nécessaires dans les délais, Fadila Laanan a décidé de déjà statuer sur les subsides 2007 de celles qui l'avaient fait dans les temps, ceci afin de ne pas pénaliser ces dernières. Les autres télévisions locales feront l'objet d'une décision ultérieure.

### **Critères d'attribution objectifs**

Les montants libérés pour ces cinq télévisions ont été déterminés en fonction de l'Arrêté du Gouvernement du 15 septembre 2006 qui a défini de nouveaux critères et de nouvelles modalités d'octroi des subventions de fonctionnement aux télévisions locales. L'an dernier, la ministre Fadila Laanan avait en effet réformé le dispositif initial, qui datait de 1987, afin de l'objectiver et de tenir compte de l'évolution du secteur depuis 30 ans.

Pour financer leurs missions de service public, les télévisions locales reçoivent désormais, d'une part, une subvention forfaitaire de base, identique pour chacune d'elles ; et, d'autre part, un montant variable lié à deux critères : le volume d'emploi et le volume de production propre répondant à la mission de service public.

### **Budgets supplémentaires**

En parallèle, l'an dernier déjà, Fadila Laanan avait augmenté le budget de financement des télévisions locales. Entre 2005 et 2006, il était ainsi passé de 3,293 à 4,151 millions d'euros, soit une hausse de 26%.

### **Contact:**

**Pascal Sac** - Porte-parole

Cabinet de Fadila Laanan, ministre de la Culture, de l'Audiovisuel et de la Jeunesse de la Communauté française - Place Surlet de Chokier, 15-17 - 1000 Bruxelles

Gsm: +32/(0)477/252.285 - E-mail : [pascal.sac@cfwb.be](mailto:pascal.sac@cfwb.be) - Internet : [www.laanan.cfwb.be](http://www.laanan.cfwb.be)